

**CYCLING
CYCLISME
CANADA**



CHAMPIONNATS DU MONDE BMX 2027 – CLASSES CHALLENGE
POLITIQUE DE SÉLECTION SPÉCIFIQUE

ÉBAUCHE publiée le 14 août 2026

En cas de différence entre les versions anglaise et française du présent document, la version anglaise prévaudra.



INTRODUCTION

Les Championnats du Monde BMX challenge UCI 2027 auront lieu en Haute Savoie, FRA, du 21 au 24 août (dates à confirmer). Cet événement comprend les classes « challenge » de groupe d'âge suivantes :

Standard (20")																	
Femmes	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17-24	25+			Maîtres 30+			
Hommes	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17-24	25-29	30-34	35+	Maîtres 30+			
Cruiser (24")																	
Femmes	12 et moins				13-16				17-29			30-39		40+			
Hommes	12 et moins				13-14		15-16		17-24		25-29		30-34	35-39	40-44	45-49	50+

Cyclisme Canada offre aux athlètes la possibilité de participer aux catégories « challenge » aux Championnats du monde de BMX UCI 2027. Les athlètes qui souhaitent le faire doivent présenter une demande en utilisant le formulaire en ligne disponible sur le site Web de Cyclisme Canada pendant la période d'application indiquée ci-dessous.

Les athlètes participants seront responsables de toutes les dispositions logistiques et des coûts liés à leur participation, y compris (mais sans s'y limiter) le transport, l'assurance, l'hébergement et le soutien à la compétition. Tous les mineurs doivent avoir un parent ou un(e) gardien(ne) présent.

Veuillez communiquer avec BMXChallenge@cyclingcanada.ca si vous avez des questions.

Dates importantes :

Les dates	Événement
11 janvier 2027	Ouverture de la période d'application.
7 février 2027	Fermeture de la période d'application (à 23 h 59 heure de l'est).
12 février 2027	Les athlètes sont avisés de leur sélection. Les athlètes qualifiés reçoivent un formulaire d'inscription en ligne à soumettre avec des commandes de vêtements, une copie du passeport, leur licence UCI et leur assurance médicale de voyage.
14 mars 2027	Date limite pour soumettre le formulaire en ligne.
4 avril 2027	DATE LIMITE POUR LA COMMANDE DE MAILLOT – Maillot obligatoire avec nom de famille pour toutes les athlètes
2 mai 2027	Date limite pour le retrait d'inscription avec remboursement partiel (notez: les frais de service et les vêtements ne sont pas remboursables).
Après 2 mai 2027	Aucun remboursement pour les retraits. Les vêtements seront expédiés à l'athlète directement après les Championnats du monde.
21-24 août 2027	Championnats du monde UCI de BMX 2026, Haute Savoie FRA (dates à confirmer)

Le formulaire d'inscription se trouve sur le site Web de Cyclisme Canada.

Les critères sont organisés par annexe comme suit :

- Annexe A – ADMISSIBILITÉ
- Annexe B – CRITÈRES DE SÉLECTION



ANNEXE A – ADMISSIBILITÉ

1. L'âge minimum admissible à participer aux championnats du monde est de 8 ans le 31 décembre 2027 (c.-à-d. né en 2019 ou avant).
2. La sélection est ouverte à tout athlète possédant un passeport canadien et une licence UCI indiquant la nationalité comme « Canadien » au moment de la nomination.
3. Les athlètes sélectionnés devront suivre les modules de formation en ligne du Programme canadien de sport sécuritaire (PCSS) et soumettre une copie de leur assurance médicale de voyage et de leur licence UCI avant que la date limite requise.
4. Les athlètes sélectionnés doivent s'engager à respecter le Code de conduite de Cyclisme Canada et accepter de faire partie de Sport sans abus en complétant la formation en ligne Sport Sécuritaire de Cyclisme Canada.

ANNEXE B – CRITÈRES DE SÉLECTION

Contingents :

Le Canada se voit attribuer 16 places pour chaque classe (p. ex., jusqu'à 16 athlètes du Canada peuvent courir dans la catégorie garçons de 12 ans) **en plus de** tout athlète qui a terminé parmi les 8 premiers aux Championnats du monde UCI Challenge en 2025.

Les athlètes seront qualifiés pour remplir ces places de quota dans l'ordre de priorité ci-dessous jusqu'à ce que le quota ait été rempli. Tous les résultats doivent avoir été atteints dans la catégorie « challenge ».

Priorité 1 : Préqualification	Tout athlète qui a terminé dans le top 8 aux Championnats du monde UCI BMX Challenge 2026 est admissible à représenter le Canada aux Championnats du monde BMX Challenge UCI 2027. Cela s'ajoute au quota canadien de 16 athlètes par classe.
Priorité 2 : Qualification automatique	Les athlètes qui obtiennent les résultats suivants sont automatiquement qualifiés pour être sélectionnés aux places de quota du Canada : Toutes les classes d'âge combinées de 2026; femmes de 16 ans; et hommes de 16 ans : ▪ Top 4 (N1-4) aux Championnats canadiens de BMX 2026 (St. Albert, AB, du 29 au 30 août 2026) ▪ Gagnants des Championnats provinciaux de BMX 2025 suivants : ▪ Alberta – 12-13 septembre 2026 ▪ Colombie-Britannique – 12 juillet 2026 ▪ Ontario – 13 septembre 2026 ▪ Québec – 3-4 juillet 2026 ▪ Saskatchewan – 5-6 septembre 2026 Toutes les autres classes d'âge de 2025 : ▪ Top 8 (N1-8) aux Championnats canadiens de BMX 2026 (St. Albert, AB, du 29 au 30 août 2026) ▪ Gagnants des Championnats provinciaux de BMX 2025 suivants : ▪ Alberta – 12-13 septembre 2026 ▪ Colombie-Britannique – 12 juillet 2026 ▪ Ontario – 13 septembre 2026 ▪ Québec – 3-4 juillet 2026 ▪ Saskatchewan – 5-6 septembre 2026



Politique de sélection pour les championnats du monde BMX challenge 2027

	Remarque : Pour la qualification automatique, il doit y avoir eu un minimum de 3 athlètes en compétition dans la classe d'âge. S'il y avait moins de 3 athlètes, ces athlètes seront évalués en utilisant la classification ci-dessous. Les classements d'autres championnats provinciaux compteront pour la classification ci-dessous.																																																																								
Priorité 3 : Athlètes classés	Les athlètes qui ne sont pas préqualifiés ou qui ne répondent pas aux critères de qualification automatique seront classés à l'aide de la matrice ci-dessous en fonction des résultats des Championnats canadiens de BMX 2026 et des Championnats provinciaux de BMX 2026. <table><tr><th colspan="2">Championnats canadiens de BMX</th><th colspan="2">Championnats provinciaux de BMX</th></tr><tr><th>Classement</th><th>Points</th><th>Classement</th><th>Points</th></tr><tr><td>1</td><td>32</td><td>1</td><td>16</td></tr><tr><td>2</td><td>28</td><td>2</td><td>14</td></tr><tr><td>3</td><td>24</td><td>3</td><td>12</td></tr><tr><td>4</td><td>20</td><td>4</td><td>10</td></tr><tr><td>5</td><td>18</td><td>5</td><td>9</td></tr><tr><td>6</td><td>16</td><td>6</td><td>8</td></tr><tr><td>7</td><td>14</td><td>7</td><td>7</td></tr><tr><td>8</td><td>12</td><td>8</td><td>6</td></tr><tr><td>9-10</td><td>10</td><td>9-10</td><td>5</td></tr><tr><td>11-12</td><td>8</td><td>11-12</td><td>4</td></tr><tr><td>13-14</td><td>6</td><td>13-14</td><td>3</td></tr><tr><td>15-16</td><td>5</td><td>15-16</td><td>2</td></tr><tr><td>17-20</td><td>4</td><td></td><td></td></tr><tr><td>21-24</td><td>3</td><td></td><td></td></tr><tr><td>25-28</td><td>2</td><td></td><td></td></tr><tr><td>29-32</td><td>1</td><td></td><td></td></tr></table>	Championnats canadiens de BMX		Championnats provinciaux de BMX		Classement	Points	Classement	Points	1	32	1	16	2	28	2	14	3	24	3	12	4	20	4	10	5	18	5	9	6	16	6	8	7	14	7	7	8	12	8	6	9-10	10	9-10	5	11-12	8	11-12	4	13-14	6	13-14	3	15-16	5	15-16	2	17-20	4			21-24	3			25-28	2			29-32	1		
Championnats canadiens de BMX		Championnats provinciaux de BMX																																																																							
Classement	Points	Classement	Points																																																																						
1	32	1	16																																																																						
2	28	2	14																																																																						
3	24	3	12																																																																						
4	20	4	10																																																																						
5	18	5	9																																																																						
6	16	6	8																																																																						
7	14	7	7																																																																						
8	12	8	6																																																																						
9-10	10	9-10	5																																																																						
11-12	8	11-12	4																																																																						
13-14	6	13-14	3																																																																						
15-16	5	15-16	2																																																																						
17-20	4																																																																								
21-24	3																																																																								
25-28	2																																																																								
29-32	1																																																																								
Priorité 4 : Deuxième classe	Les athlètes qui s'inscrivent à une deuxième classe qui sont déjà admissibles à une autre classe. Exemple : un athlète qui s'est qualifié pour une classe de 20" peut également s'inscrire pour courir une classe de cruiser. Les athlètes qui ne sont pas classés dans la deuxième classe seront ajoutés après les athlètes classés, si de la place est disponible. L'athlète doit indiquer qu'il souhaite courir une deuxième classe au moment de la demande.																																																																								
Priorité 5 : Athlètes non classés ou blessés	Les athlètes qui ont couru en 2024-2025 mais qui ont été blessés en 2026 peuvent toujours postuler et peuvent être approuvés au cas par cas. Les athlètes non classés sont des athlètes qui n'ont pas de points des Championnats canadiens, des Championnats provinciaux ou des Coupes Canada. L'exigence minimale à prendre en considération en vertu de cette clause est que l'athlète doit avoir participé à au moins une épreuve sanctionnée par Cyclisme Canada en 2026 (Championnat canadien, Championnat provincial ou Coupe Canada).																																																																								



Bris d'égalité :

Tous les cas d'égalité dans le processus de sélection énumérés ci-dessus seront départagé en utilisant la priorité suivante :

1. Athlètes classés à travers :
 - a. Leur classement aux Championnats canadiens de BMX,
 - b. Leur classement aux championnats provinciaux de BMX,
 - c. Leur meilleure place à un événement BMX sanctionné par Cyclisme Canada,
 - d. La date de la demande.
2. Athlètes admissibles qui présentent une demande pour une deuxième classe.
3. Les athlètes non classés ou blessés.